

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHAMPEAUX  
En date du 17 octobre 2017 à 20 h 30  
Convocation du 10 octobre 2017

Présents : Mme Claudine GIARD, M. Albert FONTAINE, M. Christian LEMASSON, M. Francis PETIT, Mme Sophie MARIE, M. Erick VATEL, M. Alan VUERINGS.

Absent(s) excusé(s) : Mme Brigitte BERANGER, Mme Sylvie GAUCLERE, M. Jérôme DESFARGES.

Absent(s) : /

Monsieur Christian LEMASSON est nommé secrétaire de Séance.

### **ASSAINISSEMENT 5<sup>ème</sup> tranche : EMPRUNTS**

2017-10-17/042 et 043

Mme le Maire expose le besoin de financement pour pallier aux travaux de la 5<sup>ème</sup> tranche d'assainissement :

- 80 000.00 € à long terme : pour les travaux ;
- 132 249.00 € à court terme : dans l'attente de récupération de la TVA et versement des subventions attribuées.

Une demande auprès des Ets Bancaires de la Caisse d'Epargne, du Crédit Agricole et du Crédit Mutuel a été faite ;

Il est proposé :

EMPRUNTS	CREDIT AGRICOLE	CAISSE D'EPARGNE
80 000.00 € Long terme	15 ans Capital constant 1.59 %, échéance trimestrielle Frais 200.00 € Soit 9 699.00 € de coût de crédit annuel	15 ans Capital constant 1.41 % échéance trimestrielle Frais 100.00 € Soit 8 601.00 € de coût de crédit annuel
132 249.00 € court terme Ligne de trésorerie	1 an (133 000.00 €) 1.20 % une échéance Frais 266.00 € Intérêts : 1 596.00 € Soit 134 862.00 € (avec frais) de coût de crédit	1 an (132 249.00 €) 1.50 % une échéance Frais 132.00 € Intérêts : 1 983.74 € Soit 134 364.74 € (avec frais) de coût de crédit
	2 ans (132 250.00 €) 0.65 % Frais 265.00 € Intérêts annuels : 859.63 € Soit 134 234.26 € (frais et intérêts sur 2 ans) de coût de crédit sur les 2 années.	

Mme le Maire propose de retenir le financement de :

- La Caisse d'Epargne pour l'emprunt à long terme de 80 000.00 € ;
- Le Crédit Agricole pour l'emprunt à court terme de 132 250.00 € remboursable sur 2 ans.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres présents approuvent les choix qui leur sont proposés.

*Délibération certifiée exécutoire par transmission au contrôle de légalité le 24 octobre 2017.*

### **FINANCES PUBLIQUES : Créances éteintes**

2017-10-17/044

Mme le Maire présente un état de créances irrécouvrables dans le cadre de la clôture pour insuffisance d'actif concernant un montant de 153.35 € et de 3 393.11 €.

Il y a « créances admises en non-valeur » : procédure qui n'efface pas la dette ;

Il y a « créances éteintes » : suite à une liquidation judiciaire puis jugement il y a clôture pour insuffisance d'actifs ;

Après discussion, à l'unanimité, l'ensemble du Conseil Municipal accepte l'état de créances éteintes pour la somme de 153.35 € et de 3 393.11 € qui sera suivi d'un mandatement au compte 6452.

*Délibération certifiée exécutoire par transmission au contrôle de légalité le 24 octobre 2017.*

### **CENTRE DE GESTION : contrat groupe assurance statutaire**

2017-10-17/045

Mme le Maire informe l'assemblée le choix de renouveler le contrat groupe pour l'assurance statutaire ; il consiste à assurer les agents affiliés à la CNRACL, à l'IRCANTEC.

Après lecture du projet de délibération, à l'unanimité, les membres présents émettent un avis favorable.

*Délibération certifiée exécutoire par transmission au contrôle de légalité le 24 octobre 2017.*

### **ASSOCIATION MAIRES RURAUX DE FRANCE : motion pour adoption d'une loi**

2017-10-17/046

Mme le Maire donne lecture d'un projet de délibération pour soutenir la motion de l'Association des Maires Ruraux de France sur « l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité » en date du 1<sup>er</sup> octobre 2017. Remarque est faite sur : NOTRE avenir ; NOTRE futur ; NOTRE voix : un rappel à la loi NOTRE.

Après délibéré, le Conseil Municipal approuve et s'associe à la démarche de l'AMRF.

*Délibération certifiée exécutoire par transmission au contrôle de légalité le 24 octobre 2017.*

### **QUESTIONS DIVERSES**

Cœur de Bourg : prise de contact avec 2 bureaux d'études :

- SCE d'IFS
- SOGEGI INGENIERIE d'IFS

Mise à disposition de leur brochure.

En attente de connaître :

- Le montant de leurs prestations ;
- Une première ébauche de l'aménagement du cœur de bourg.

Pour rappel, ce projet est scindé en plusieurs étapes :

- Choix bureau étude ;
- Etude du projet avec un montant estimé : une première réflexion sur la 1<sup>ère</sup> tranche :
  - Etude du sol ;

- assainissement ;
- eaux pluviales ;
- voirie ;
- effacement éclairage public et téléphonique
- pose de fourreaux pour fibre optique ;
- circulation.

Un chiffrage estimé entre 500 000.00 et 600 000.00 €.

Ce dossier suscite réflexion, désaccord... une conclusion unique : le Conseil Municipal souhaite que Champeaux reste rural, simple et non sophistiqué.

Mme le Maire souhaite impliquer la population pour :

- l'informer ;
- l'impliquer dans la réflexion de l'aménagement du cœur de bourg.

Compteur Linky : la pose des compteurs des communes côtières commence au printemps 2018

Assainissement 5è tranche : fin des travaux entrepris par l'Ets BARENTON SA.

Une procédure judiciaire va être entreprise suite à des branchements non autorisés.

Aménagement sentier Littoral : présentation faite à Bréhal par le Conseil Départemental de l'étude d'un sentier de Lingreville/Bricqueville à Champeaux pour :

- prolonger le sentier existant ;
- faciliter l'accès du littoral ;
- sécuriser le parcours entre la cabane Vauban de Champeaux et celle de Carolles ;
- pour les propriétés privées traversées par le sentier, une convention sera établie.

**Le prochain Conseil Municipal prévu le jeudi 07 décembre 2017 est avancé au mardi 05 décembre 2017.**

Ne restant rien à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 00.

Mme Claudine GIARD		Mme Sophie MARIE	
M. Albert FONTAINE		M. Erick VATEL	
M. Christian LEMASSON		Mme Sylvie GAUCLERE	Absente excusée
M. Francis PETIT		M. Alan VUERINGS	
Mme Brigitte BERANGER	Absente excusée	M. Jérôme DEFARGES	Absent excusé